

Certifiée conforme à l'original par la Présidente de la société

Signature de la Présidente :

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 6 JANVIER 2025

Le six janvier deux mille vingt-cinq à 14 heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale mixte par visioconférence google meet.

Conformément aux statuts de la société, l'Assemblée Générale Mixte est présidée par **Madame Laure Wagner**, Présidente de la société.

Chaque associé a été dûment convoqué par la Présidente conformément aux statuts

La Présidente propose la nomination de **Willy Deslandes** en tant que secrétaire de séance. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

.....

Le total des parts présentes ou représentées est de **3 640 305 parts**, représentant **100 % des droits de vote** et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Proposition de révocation pour juste motif de Monsieur Wai-ki WONG de son mandat de Directeur Général de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente procède à la lecture du **rapport du Président**, qui expose les motifs de la révocation envisagée de Monsieur Wai-ki Wong en tant que Directeur Général.

.....

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1 : Révocation de Monsieur Wai-ki Wong de ses fonctions de Directeur Général

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, après avoir pris connaissance de la réponse de Monsieur Wai-ki WONG transmise par email le 31 décembre 2024 et avoir entendu les explications et la discussion lors de l'Assemblée décide de révoquer Monsieur Wai-ki Wong de ses fonctions de Directeur Général de la société 1km à Pied, avec effet immédiat.

1km à Pied

Société par actions simplifiée au capital de 36 413€
200 bd de la Résistance, 71000 Mâcon
850 487 273 RCS Mâcon

- **Résultat du vote :**
 - **Pour** : 5 voix (représentant 67,96 % des parts sociales)
 - **Contre** : 1 voix (représentant 32,04 % des parts sociales)
 - **Abstention** : 0

La résolution est adoptée à la majorité des associés présents ou représentés.

L'Assemblée Générale décide, conformément aux stipulations de l'article 15 des statuts de la Société, de révoquer, à compter de ce jour, Monsieur Wai-ki WONG de son mandat de Directeur Général de la Société.

Résolution n°2 : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'un original du procès-verbal de l'assemblée générale pour engager les formalités consécutives aux décisions adoptées.

- **Résultat du vote :**
 - **Pour** : 5 voix (représentant 67,96 % des parts sociales)
 - **Contre** : 1 voix (représentant 32,04 % des parts sociales)
 - **Abstention** : 0

L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'un original du procès-verbal de l'assemblée générale pour engager les formalités consécutives aux décisions adoptées.

Clôture de l'Assemblée

La Présidente remercie les associés pour leur participation et leur implication dans cette décision importante pour l'avenir de l'entreprise.

L'Assemblée Générale est levée à **14h54**

Certification : Je soussignée, **Laure Wagner**, Présidente de la société **1km à Pied**, certifie que le présent extrait est une copie conforme à l'original du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 6 janvier 2025.

Fait à Paris, le 29/10/2025

Signature de la Présidente :